**834 Tous les responsables religieux font front commun contre l'aide à mourir**

[L'édito politique](https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-edito-politique) 16-05-2025 Patrick Cohen

Elles passent d’une posture critique à une opposition solennelle. On parle là de toutes les religions représentées en France : catholique, protestante, orthodoxe, juive, musulmane, bouddhiste. Dont les responsables ont signé hier un texte commun pour dénoncer, les « graves dérives » de la loi en débat à l’Assemblée : « dévoiement de la médecine », « basculement radical », « régression éthique, sociale et médicale »… les mots sont durs, le cri d’alerte particulièrement retentissant.

Qu’est-ce qui justifie cette inquiétude ?

Les religieux expliquent que la discussion en Commission des affaires sociales, a fait sauter des garde-fous. Exemple cité : le délai d’instruction. Dans la loi, le médecin a 15 jours pour se prononcer, le malade a ensuite deux jours pour réfléchir et confirmer sa volonté de mourir. Une « précipitation indigne » selon les cultes. En réalité, ce délai n’a pas varié par rapport au projet du gouvernement débattu l’an dernier.

Clairement exprimée aussi : la crainte d’une forme d’eugénisme social. « L’instauration de ce “droit” risque d’exercer une pression sourde sur les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. La seule existence d’une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique, celle d’être un fardeau”.

Les plus vulnérables seraient incités à en finir ?

C’est cela. Mais la loi actuellement en débat ne le permet pas. Je rappelle qu’elle prévoit 5 conditions cumulatives : être majeur, Français ou résident en France. Atteint d’une affection grave et incurable en phase avancée. Victime de souffrances physiques que les traitements ne peuvent pas soulager. Apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée. Tout cela exclut formellement les handicapés, les accidentés et les malades dont le discernement est altéré.

Les religieux soulignent enfin que l’être humain n’est pas un individu isolé

Et là, on est au cœur du débat philosophique et spirituel. Les responsables des cultes ont pris soin dans leur texte de ne pas avancer d’argument confessionnel. Mais ils fustigent une loi qui « érige l’autodétermination individuelle en absolu », « au détriment des liens familiaux et sociaux ». En somme, les religions nous disent que la vie ne nous appartient pas. Mais alors à qui ? Y’a-t-il une décision plus intime, plus personnelle que de quitter la vie ? Et une liberté plus absolue que de la maitriser jusqu’au bout ?

Au fond, vous nous dites que les religions s’opposent à l’aide à mourir… pour des raisons religieuses !

Oui, mais sans le dire ! Avec tout le respect qu’on doit aux responsables religieux, il y a là… disons une forme d’hypocrisie ou de dissimulation, alors que les oppositions sont de même nature que pour l’IVG et le mariage pour tous. Simplement cette fois, en dénonçant les risques de dérives, les religions tentent d’échapper au reproche de vouloir imposer leurs dogmes. D’interdire aux non-croyants de penser leur mort comme un choix. Après avoir voulu déjà les empêcher d’avorter ou de se marier avec une personne du même sexe.